## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département MARNE

## Nombre de Membres

Afférent Qui ont pris au Conseil En exercice Part à la Municipal Délibération

19

27

Date de la Convocation 14 novembre 2023

Date d'Affichage 14 novembre 2023

Objet de la délibération

No 2023-100127
Urbanisme
Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

## Séance du 20 novembre 2023

Le 20 novembre 2023, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents: Coralie ADNOT, Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHE, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDU, Claudine ZUBER

Absents: Céline FAGOT, Bernard CREPIN

Secrétaire de séance : Coralie ADNOT

Considérant que la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a institué une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique. A l'instar de la conférence régionale des Scot, qu'elle remplace, cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols sera une instance importante pour une mise en œuvre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette ( dit objectif ZAN), sa territorialisation dans le SRADDET et sa mise en œuvre par les territoires. Elle sera notamment amenée à formuler des propositions pour la territorialisation de l'objectif national dans le SRADDET, des avis sur la qualification des projets d'envergure nationale, européenne ou régionale ou tout sujet lié à l'objectif de réduction de l'artificialisation,

Considérant l'article L 111-9-2 du code général des collectivités territoriales, Vu la demande d'avis reçu en date du 24 octobre dernier de la Région Grand Est sur sa proposition de composition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-émet un avis défavorable à cette proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

-exprime le souhait d'une représentation de notre territoire dans cette conférence

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20231120-2023-100127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023 Affichage : 23/11/2023

Le Maire

Etienne DHUICQ Maire